

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 3 Octobre 2017

N° 17.10.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 3 octobre 2017 à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absents excusés, C. Cassou, S. Antoinet et A. Triboulet).

Est désigné secrétaire de séance, David Duvert.

Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

En remplacement de Maryline Joseph dans les commissions communales, le Conseil Municipal désigne :

. Commission Développement Durable : Betty BRAGIGAND

. Comité de pilotage TAP : Christel JAMBON CROZAT

. Communication – Bulletin – agenda – ebourgogne : Christine LEMOIGNE

Pas de remplacement pour les affaires scolaires.

TRAVAUX EN COURS

. Aménagement, sécurisation et mise en accessibilité de la rue de la Fontaine :

M. le Maire informe que l'entreprise GUINOT TP a terminé ces travaux. Il reste à réaliser la pose de barrières et les espaces verts. M. le Maire propose ensuite qu'une inauguration de ces travaux (parking Jouvence et aménagement de la rue) soit programmée en invitant M. le Préfet, les financeurs et intervenants de ce programme. Le conseil charge le Maire de définir la date, de préférence un samedi matin.

Mme Rodriguez signale le manque de signalétiques sur les bouchons de containers semi enterrés installés. Une demande sera faite dans ce sens auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

. Travaux d'extension de l'Ecole Maternelle

M. le Maire expose au Conseil l'esquisse des travaux présentée le 29 septembre dernier, par le cabinet ARC PHI Architecture, à la commission réunie en présence de représentants de l'Education Nationale et du directeur d'école. Cette construction sera en moellons et en bois avec une toiture terrasse et des puits de lumière, les piliers ressembleront à des crayons taillés. La commission a demandé lors de cette présentation qu'une seconde porte soit prévue dans chaque salle de classe, que le préau créé puisse être fermé pour que les élèves de maternelle ne se mélangent pas à ceux du primaire ; des barrières amovibles seront donc rajoutées. Il sera étudié, en option, la pose d'un avant toit côté maternelle, qui fera également office de brise soleil l'été. Le conseil s'interroge sur la nécessité de créer une seconde entrée, qui telle que prévue avec les escaliers, consomme beaucoup de place et ne permet plus le passage de véhicules pour les travaux d'entretien (à revoir avec l'architecte). Ce projet va à présent être présenté aux enseignantes de maternelle pour avis. L'estimation de cette première esquisse est conforme avec celle de l'ATD. La prochaine réunion, pour la présentation de l'avant-projet sommaire, se tiendra fin novembre. Le bungalow sera à enlever aux vacances scolaires de Noël.

La modification simplifiée du PLU pour les bâtiments publics doit donc être lancée, avec le concours de l'Atelier du Triangle. Les modalités de concertation consisteront en la mise à disposition du public d'un registre en Mairie pendant un mois, en novembre 2017. Le Conseil donne son accord.

SYDESL

- Raccordement Antenne TDF

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil le projet de l'entreprise TDF d'installer une antenne sur la parcelle ZB 87. L'étude effectuée par le SYDESL indique que le montant des travaux dans le cadre d'un raccordement électrique en souterrain serait d'environ 16 900 € HT, avec un coût résiduel s'élevant à

environ 10 200 € HT. Le Conseil Municipal, après délibéré, confirme cette demande de raccordement et acte que l'entreprise TDF SAS représentée par M. Didier DANEL s'est engagée, par courrier du 13 septembre 2017, à prendre en charge le coût résiduel de ces travaux.

-Groupement de commande Energies

Le Maire rappelle que la Commune a adhéré au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté du SYDESL. Le syndicat départemental d'énergie de la Nièvre, en sa qualité de coordonnateur, a consulté les fournisseurs d'électricité courant 2017 et a notifié les marchés subséquents le 6 juillet 2017 aux titulaires. Les fournisseurs retenus sont :

- EDF pour le lot 1 : contrats d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVa raccordées en basse tension (segments C3 et C4 – anciens tarifs jaune) : sera concernée la salle des sports de Prissé ;
- TOTAL pour le lot 3 : contrats d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVa (segment C5 - tarif bleu pour les bâtiments et pour l'éclairage public) : seront concernés l'ensemble des bâtiments communaux et l'éclairage public.

ZAC des JYRONDELLES : Approbation du compte rendu financier 2016 et prévisions 2017.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L300-5 du code de l'urbanisme et du traité de concession du 15 juillet 2014 passé avec le groupement OPAC Saône et Loire / Cabinet CHAMBAUD pour l'aménagement de la ZAC des Jyronnelles, le concessionnaire fournit chaque année, un compte rendu financier de l'année N-1 accompagné des prévisions budgétaires de l'année actualisées. Il présente ensuite ce compte rendu qui comporte le rappel des données générales de l'opération, la situation foncière avec les acquisitions réalisées pendant la durée de l'exercice précédent, le bilan pluriannuel de trésorerie faisant apparaître l'estimation des dépenses et recettes de l'opération restant à réaliser ainsi que le bilan prévisionnel actualisé. Le conseil municipal, après délibéré prend acte de ce compte rendu financier.

RYTHMES SCOLAIRES

Mme Rodriguez rappelle que le CLEM organise cette année encore, les TAP pour le compte de la commune mais que le Président de la République redonne de la liberté aux Communes dans l'organisation des rythmes scolaires, en permettant le retour à la semaine de 4 jours lorsqu'il y a accord de la communauté éducative. La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires ayant été compliquée tant sur le plan ressources humaines, pédagogique, matériel que financier (50 000 €/an restent à la charge de la Commune de Prissé), elle demande au Conseil de se positionner sur le devenir des TAP. De plus, tout laisse à penser que la liberté donnée aux Collectivités se traduira par l'arrêt ou baisse de la participation financière de l'Etat. Le conseil municipal, après délibéré, acte le principe du retour à la semaine de 4 jours, sous réserve des avis du Conseil d'écoles et du DASEN. En cas de non-retour à la semaine de 4 jours, le conseil décide qu'une participation financière sera demandée aux familles.

Afin de pouvoir prendre une décision partagée et consensuelle, un questionnaire sera transmis à toute les familles via les professeurs des écoles, à retourner avant le 7 novembre 2017. Le Conseil d'école pourra ainsi donner son avis mi-novembre au vu des réponses des parents. La décision devra ensuite être transmise à l'Education Nationale pour instruction et validation.

VENTE DU CAMION DES POMPIERS

M. Le Maire rappelle que le véhicule de première intervention de type BOXER 1.9D Double cabine 7 places a été mis en vente avec un ensemble de matériels, n'étant plus utilisé par les sapeurs-pompiers du SIVU Val en Lamartinien. Il indique ensuite qu'une offre d'achat a été faite par Monsieur Bernard GERBER, Maire de la Commune Nouvelle Porte du Ried, au prix de 8 000 €. Le Conseil Municipal, après délibéré, autorise le Maire à procéder à la cession d'occasion de ce véhicule communal d'incendie et retient l'offre susmentionnée.

M. le Maire informe également que le local pompier de Prissé n'est plus utilisé par le SIVU et qu'il va être mis fin à la convention de mise à disposition conclue avec le SIVU. Les agents des services techniques pourront donc l'occuper comme vestiaires.

PERSONNEL COMMUNAL

. Participation au financement de la protection sociale complémentaire

M. le Maire rappelle au conseil son accord de principe de janvier 2017 pour participer à la consultation engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique (CDG71) pour la mise en place d'une convention de participation sur le risque prévoyance/maintien de salaire. Ce dispositif permettra aux agents de bénéficier d'un taux attractif pour la couverture de ce risque et aux collectivités d'aider financièrement leurs agents en matière de protection sociale complémentaire, en fixant le montant de l'aide octroyée. Suite à la consultation, le CDG 71 a retenu la mutuelle Intériale / Gras Savoye, mieux disante. Le conseil municipal, après délibéré, confirme le montant de la participation déjà octroyée depuis 2013, à savoir 9 € par mois pour un agent à temps complet (Pour les agents à temps non complet, ce montant est proratisé selon leur taux d'emploi), et s'engage à signer la convention de participation mutualisée correspondante dès que le comité technique paritaire aura donné son accord.

DEMANDE DES ETABLISSEMENTS « LA BOISSEROLE »

M. le Maire a rencontré M. Boillon, repreneur des Etablissements la Boisserole venu lui présenter ses idées pour redynamiser l'activité de l'entreprise. Compte tenu de la vitesse excessive des automobilistes, Chemin de la Boisserole, il a, par courrier, demandé l'installation de trois ralentisseurs afin de sécuriser les déplacements et traversées de ses employés. Aucun crédit budgétaire n'étant prévu sur cet exercice, le Conseil étudiera cette demande lors de l'élaboration du budget primitif 2018.

TRAVAUX RD 17

M. le Maire informe le Conseil avoir reçu M. Biard de la DRI, qui lui a expliqué que les changements faits le long de la RD 17 (virage pour tourner plus serré, chicane..) s'explique par le changement de classification de cette route, à l'origine une Nationale qui est devenue une Départementale. Les aménagements réalisés respectent donc ceux prévus réglementairement pour ce type de voie. Il a confirmé la suppression du passage piétonnier de Colonges car le tracé d'un passage protégé, hors circulation organisée, ne suffit pas à faire céder la priorité aux automobilistes, surtout la nuit et devient de fait plus dangereux pour le piéton qui se croit protégé. La DRI a néanmoins accepté de limiter la traversée du hameau de Colonge à 70 km/h. La longueur entre les deux terre-pleins centraux aux Jyrondelles permet le stationnement de 5 véhicules, ce qui devrait suffire car, d'après la DRI, les camions ne devraient pas emprunter la RD17 du fait des limitations de tonnage. Les nouveaux panneaux indicateurs des hameaux seront bientôt posés, et la signalisation publicitaire sera à revoir ensemble prochainement.

BUREAU DE POSTE

M. le Maire a reçu deux représentants de la Poste, venus exposer le bilan du bureau de Prissé, expliquant que le travail effectué correspond à 6h30 de travail /semaine pour une amplitude horaire d'ouverture de 17h30. Il est donc envisagé une nouvelle réduction des horaires au printemps 2018 (ouverture tous les après-midis du lundi au vendredi) ou la création d'une agence postale auprès d'un commerçant (à l'étude dans l'enceinte de Super U).

Commission DEVELOPPEMENT DURABLE - BILAN ENERGETIQUE 2016

M. DEWERDT expose les conclusions du bilan énergétique des bâtiments communaux pour l'année 2016 présenté par M. Cordelier de l'ATD lors de la commission du 19 septembre dernier, à savoir la baisse de la consommation d'éclairage public (- 16% par rapport à 2012) mais des dépenses en hausse de part l'augmentation du prix. Les bâtiments les plus énergivores sont la salle des sports, l'atelier municipal et local pompiers et l'ensemble Mairie-Salle polyvalente-Salle des fêtes. Il rappelle les réalisations faites selon trois axes du plan d'actions mis en place, et les pistes d'amélioration qui sont :

- plan d'action sobriété : inventorier les ventilations pouvant être arrêtées (la nuit par exemple) et adresser un courrier aux associations utilisatrices des bâtiments communaux les appelant à désigner un référent "énergie"

- plan d'action efficacité : envisager un audit technique de la salle des sports et éventuellement de l'espace mairie-salle des fêtes – espace polyvalent. Il a été noté que l'utilisation de compteurs uniques sur cet

ensemble ne permet pas de situer précisément le bâtiment le plus consommateur. Un devis a été demandé pour fin octobre 2017

- plan d'action renouvelable : Étude à envisager en matière de dispositif de chauffage aux écoles et éventuellement des bâtiments proches, type mini chaufferie bois. Une demande vient d'être adressée à l'ATD pour solliciter son concours.

PATRONAGE DES ECOLES LAIQUES

Mme Rodriguez s'est rendue, le 27 septembre, à l'assemblée générale du patronage, où étaient présents neuf parents d'élèves, deux instituteurs et un élu. Le bilan financier est positif, les manifestations passées (bourse aux jouets, tenue de stand gaufres, randonnées des écoles..) ont bien fonctionné. Un appel auprès des parents d'élèves est lancé pour aider à l'organisation des manifestations à venir dont la tenue d'un stand de restauration pour la Saint Vincent Tournante 2018. Il a été rappelé que l'intégralité des bénéficiaires permet de financer le bus et les sorties pédagogiques des élèves ainsi que le voyage scolaire. Le bureau a été renouvelé, avec l'élection de Mme Roussillon Aurélie comme Présidente.

Concernant la cantine, le bilan financier est également très satisfaisant, malgré une augmentation des frais de fonctionnement principalement due à la fin du contrat aidé et au passage à deux services. 146 repas/jour ont été servis en moyenne en 2016, pour un coût de revient de 3 € 95. 115 abonnements ont été souscrits cette année, et la mise en place d'un prélèvement mensuel facilite le paiement et assure une trésorerie stable pour l'association. Les deux associations ont vivement remercié la municipalité pour son implication et les subventions attribuées.

SIVU EN VAL LAMARTINIEN

M. Sey informe le Conseil que la convention pour l'expérimentation n'a pu être signée fin juin avec le SDIS, car une question sur l'assurance des véhicules pose problème. De même, la Gipsy box n'est pas encore en service. Les sapeurs ont par contre, reçu les nouvelles tenues. Des travaux d'entretien sur la caserne de la Roche Vineuse ont été réalisés cet été par les pompiers, de même que l'installation de placards, d'un ordinateur et d'un téléviseur pour les formations. Le contrôle visuel des poteaux d'incendie est prévu les 9 et 17 novembre sur notre commune.

POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

M. Sey s'est rendu à une réunion du PETR qui regroupe le Pays Sud Bourgogne (PSB) et le Schéma de cohérence territoriale (SCOT), expliquant que leur domaine d'intervention est identique. Cette structure est présidée par Mme Christine Robin et regroupent Mâconnais Beaujolais Agglomération et les Communautés de communes du Mâconnais Tournugeois, celle du Clunisois, celle de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais représentant 113 000 habitants. Les premières missions de ce PETR seront l'élaboration du SCOT et la continuité des missions du PSB, en précisant que le transfert du personnel du PSB a eu lieu le 1^{er} octobre 2017.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE D'ACCUEIL DU HAMEAU DE L'EAU VIVE

Mme Ravinet rappelle que suite à l'adoption des nouveaux statuts, l'Eau Vive a désormais le statut de résidence autonomie. Les bâtiments A et B seront donc gérés directement par le Syndicat au 23 février 2018. La gestion des bâtiments C et D est reportée au 1^{er} janvier 2019 car les négociations avec l'OPAC sur le montant du loyer de compensation à leur verser sont toujours en cours. Au 14 septembre, 4 T1 étaient disponibles. L'anniversaire de l'Eau Vive est prévu le 18 novembre prochain.

SIVOM DU BASSIN VERSANT DE LA PETITE GROSNE

M. Merle informe le conseil que les travaux de curage de la rivière, à hauteur du pont rue Balvay, devraient démarrer la semaine prochaine. Une inauguration des travaux réalisés à Davayé et à La Roche Vineuse est prévue le 23 octobre prochain. Il rappelle que le SIVOM vit ses dernières heures car au 1^{er} janvier 2018, la loi NOTRe transfère la compétence « Gemapi » des communes aux communautés de communes ou d'agglomération. Il explique et regrette que Mâconnais Beaujolais Agglomération ne soit pas favorable au regroupement des Syndicats permettant de désigner des élus municipaux comme la loi le permet mais

s'oriente vers une gestion directe. De fait, il ne pourra plus siéger et s'occuper de ce syndicat. MBA est la seule des six intercommunalités concernées par le contrat de rivières Mâconnais à ne pas adhérer à la gestion préconisée par bassin versant, la seule qui soit vraiment pertinente.

VENTE MAISON RUE DE LA POSTE

Mme Ravinet explique avoir été contactée par un agent immobilier travaillant chez Century 21 et qui propose de mettre le bien en vente. Le conseil, après débat, accepte cette proposition et confirme sa décision de fixer le prix à 145 000 € frais de notaire inclus.

PARC MUNICIPAL

M. Le Maire informe qu'une demande d'études sur les possibles solutions à mettre en œuvre a été faite auprès de l'ATD afin de tenter de limiter les nombreuses incivilités, (bruits nocturnes, vitesse excessive, dérapages, dégradations diverses ...) qui ont eu lieu cet été au parc.

CCAS

Une visite amicale à Mme Boudart, centenaire le 10 octobre prochain, sera effectuée par certains membres du CCAS et un bouquet lui sera offert.

Cérémonie du 11 novembre 2017 – RDV à 10h45, Place du Souvenir.

Prochain Conseil le mardi 7 novembre 2017 à 20h00 (horaire d'hiver)

Séance Levée à 23 h 15.